

Partie II

Quelques personnalités marquantes de la famille

Chapitre 12

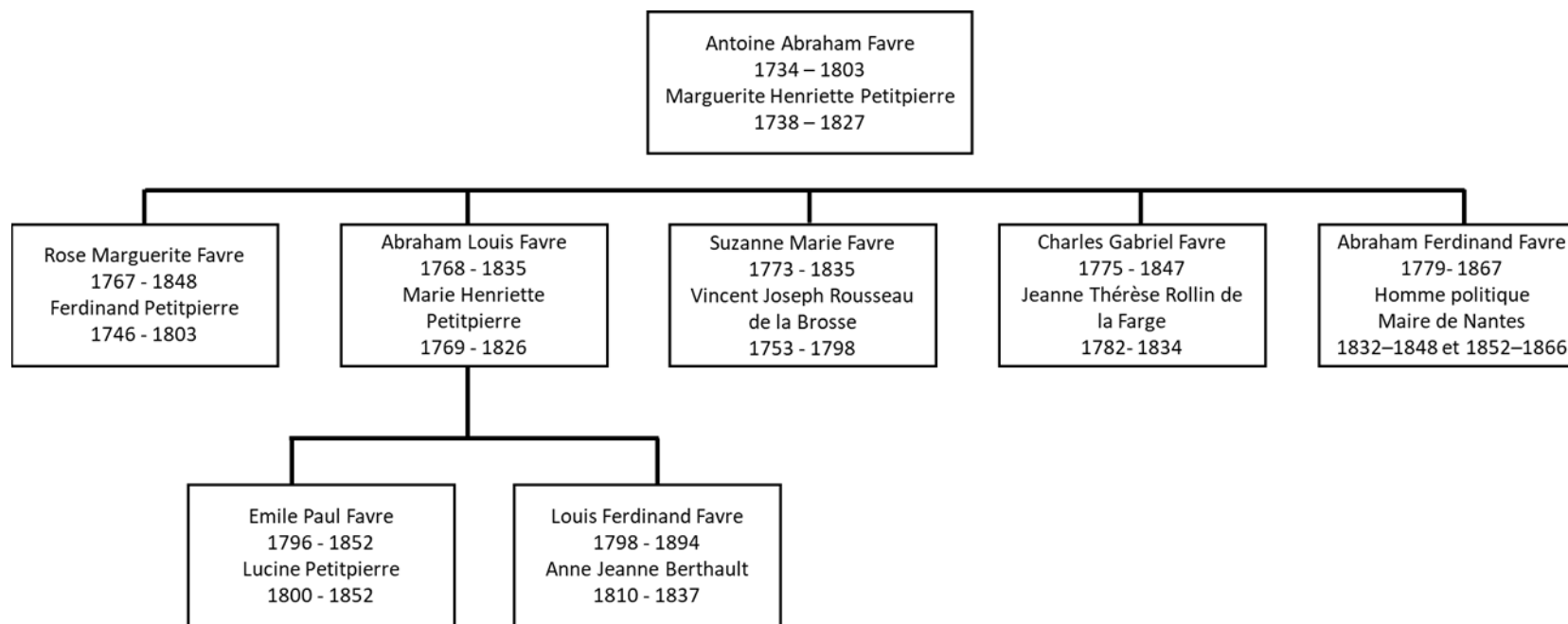
Ferdinand Favre

et le cimetière familial

Dans ses mémoires, Tante Vico parle du cimetière privé des Familles Berthault Durand-Gasselin, qui fut créé à l'occasion de l'extension du cimetière Miséricorde à Nantes en 1850 :

« Son histoire commence au siècle dernier. La création du cimetière Miséricorde remonte à 1791. Cette année-là, la Ville de Nantes acheta la tenue dite de « Miséricorde » sise sur la paroisse de Saint-Similien. La première inhumation y fut faite en 1793. Par la suite, le cimetière s'agrandit peu à peu à la faveur de diverses acquisitions, dont l'achat en 1850 d'un terrain de 2 1334 m² appartenant à madame Veuve Berthault, femme de mon trisaïeul Yves Berthault. Une partie fut réservée, car il y avait déjà des tombes des membres de la famille regroupés là. Cette réserve fut alors considérée comme une concession à perpétuité ».

La fin du dernier paragraphe est surlignée en gras : c'est en étudiant de plus près ces premières inhumations que l'on est amené à s'intéresser à Ferdinand Favre, et plus généralement aux enterrements protestants de cette époque lointaine.



Voici la première partie de la biographie de Ferdinand Favre telle qu'elle figure sur l'encyclopédie en ligne Wikipedia :

« Ferdinand Abraham Favre, né le 22 février 1779 à Couvet en Suisse (canton de Neuchâtel) et mort le 16 juillet 1867 à Paris, est un industriel et homme politique français du XIX^{ème} siècle, maire de Nantes de 1832 à 1865, avec une interruption pendant la Seconde République, député de la Loire-Inférieure (1848-1857), puis sénateur du Second Empire (1857-1867).

Les Favre de Couvet sont une famille protestante originaire de Besançon, réfugiée en Suisse vers 1670 en raison des persécutions qui annonçaient la révocation de l'édit de Nantes.

Ferdinand est le fils d'Antoine Favre, artisan, et de Marguerite-Henriette Petitpierre, fille d'un autre artisan de Couvet.

En 1793, en pleine Révolution française, Ferdinand suit ses parents qui viennent s'installer à Nantes, où se trouvent déjà leurs deux premiers fils, Abraham et Charles, ainsi que leur fille Rose-Marguerite, mariée à un autre Suisse de Couvet, Ferdinand Petitpierre (1746-1803). Celui-ci est devenu un riche fabricant d'indiennes (Société Petitpierre Frères et Compagnie). Partisan de la Révolution, puis de la République, il est dès 1789 nommé capitaine de la milice, et à l'été 1793, il participe à la défense de Nantes contre les Vendéens.

En 1799, Ferdinand Petitpierre se retire des affaires et confie la direction de l'entreprise à Ferdinand Abraham Favre, mais avec un bail, afin de préserver les intérêts de ses propres enfants. En 1801, il fait l'acquisition d'une propriété à Saint-Sébastien : le Clos sur l'Eau, grande maison avec un petit parc. Mais il meurt deux ans plus tard. **Il est inhumé dans sa propriété du Clos sur l'Eau, pratique courante chez les protestants.** »

La famille Petitpierre avait acheté la propriété du Singe Doré vers 1760, propriété qui jouxte celle du Clos sur l'Eau.



Cimetière protestant des Petitpierre dans la propriété du Singe Doré

Cela nous amène à nous intéresser aux enterrements dans les familles protestantes au XVIII^{ème} siècle, suite à la révocation de l'édit de Nantes :

Ne pouvant pas être inhumés dans les cimetières catholiques, les protestants se faisaient enterrer tout simplement dans des cimetières privés et discrets, ou même parfois chez eux si le terrain le permettait.

Cependant, le 24 mars 1726 un édit royal de Louis XV fait obligation à plusieurs villes, dont Nantes, d'aménager un cimetière clos et surveillé par un gardien, destiné aux étrangers protestants venant à décéder en France. Nantes attribue alors une parcelle, qui par la suite sera incluse dans l'actuel cimetière Miséricorde. Bien que le texte légiférant leur création précise que ce lieu doit être réservé aux « étrangers de la Religion prétendue réformée », les protestants locaux y sont enterrés, y compris ceux des paroisses avoisinantes. En effet, privés d'état civil, les protestants français pouvaient se considérer après tout comme « étrangers dans leur propre pays ».

Après la Révolution, on tente de régler le problème en imposant aux communes dont les habitants relèvent de plusieurs cultes, de créer des zones séparées, ainsi qu'en dispose l'article 15 de la loi du 23 Prairial an XII. Cette loi rencontre l'hostilité des catholiques très majoritaires et qui admettent parfois assez mal la présence protestante : dans une lettre de 1852, en raison de travaux, l'évêché de Nantes autorise temporairement la traversée de la partie catholique du cimetière Miséricorde par les convois funèbres protestants, à condition que des mesures soient prises pour éviter de croiser les convois catholiques !

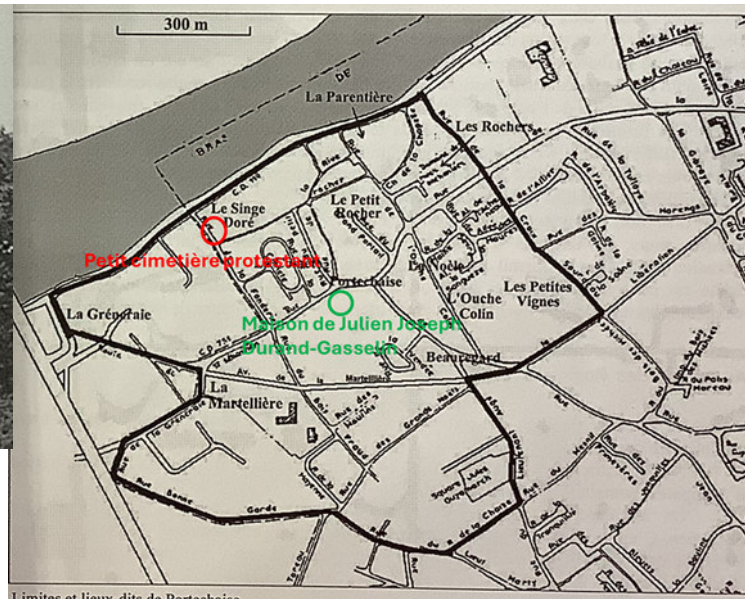
Les protestants de Nantes et sa région ont donc le choix entre : le carré protestant du cimetière Miséricorde ou un terrain leur appartenant. C'est ce dernier choix que fait Ferdinand Petitpierre en 1803 : il est inhumé sur son propre terrain.

Reprenons la biographie de Ferdinand Favre :

Après s'être occupé des affaires de son beau-frère, il développe ses propres activités dans le négoce et l'armement, ainsi que dans l'industrie : brûlerie de café, raffinerie de sucre,... En 1822, il se lance dans la production d'engrais à partir de résidus des raffineries de sucre, le noir animal, dont il a constaté le pouvoir fertilisant. Le succès est foudroyant tant la demande des agriculteurs est forte, donnant à Nantes, vers 1840, un véritable monopole sur le commerce européen du noir animal.



La propriété du Singe Doré (elle n'existe plus aujourd'hui)



Limites du village de Portecheise

Limites et lieux-dits de Portecheise.

Il est également un botaniste passionné. Il cultive les camélias en pleine terre et en 1837, la ville de Nantes s'enorgueillit d'en posséder plus de 250 000 pieds. C'est dans sa propriété du Singe Doré qu'il se penche sur plus de soixante espèces et deux cents variétés. Il y installe aussi une distillerie.

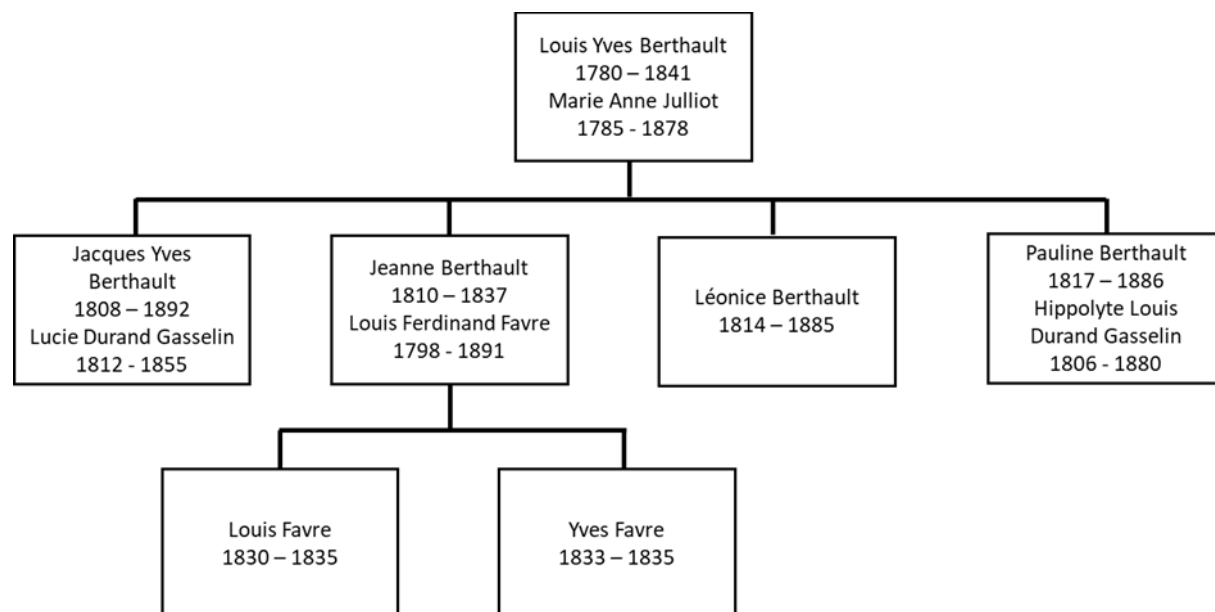
Par un effet de hasard, la propriété de Julien Joseph Durand-Gasselins à Portecheise, petit village des bords de Loire devenu un quartier de Saint-Sébastien, était proche de la propriété des Petitpierre, le Singe Doré.

Partisan du roi Louis-Philippe, Ferdinand Favre est membre du conseil général de Loire-Inférieure, puis nommé maire de Nantes par une ordonnance royale du 9 février 1832 en remplacement de Philippe-René Soubzmain, maire depuis la Révolution de Juillet. Il est installé dans ses fonctions le 15 février, et y restera jusqu'en 1848.

Revenons au cimetière privé Berthault Durand-Gasselins :

Dans la chapelle centrale édifée par Hippolyte Louis Durand-Gasselins en 1850, on trouve les 4 noms suivants :

- Louis-Yves Charles Favre Berthault (1er Mai 1830 – 6 Mai 1835)
- Yves Léon Favre Berthault (3 Janvier 1833 – 1^{er} Janvier 1835)
- Anne-Jeanne Berthault Dame Favre (12 Mai 1810 – 15 Janvier 1837)
- Louis Yves Berthault (10 Août 1780 – 14 Février 1841)



Ce sont les noms des quatre cercueils de la famille déjà inhumés dans le cimetière, et qui furent placés dans la chapelle après exhumation.

Les premières dates de décès sont celles de deux petits frères décédés en 1835 à l'âge de quatre et deux ans et de leur mère née Berthault, morte de chagrin en 1837, peu après ses deux enfants. Puis vient celle de Yves Berthault (1841), le père de Pauline Berthault (épouse Durand-Gasselin) et d'Anne-Jeanne Berthault épouse Favre.

Anne-Jeanne Berthault avait épousé le 6 juin 1827 Louis Ferdinand Favre, négociant et neveu du futur maire de Nantes Ferdinand Favre. Originaire de Suisse comme son oncle, Louis Ferdinand est protestant.

Anne-Jeanne est protestante également. Sa mère, Marie-Anne Julliot (1785 – 1878), était née au Désert (c'est-à-dire sans état civil officiel), et était l'épouse de Louis Yves Berthault, catholique.

Pour les couples mixtes, l'usage voulait à cette époque que les garçons soient élevés dans la religion de leur père, et les filles dans la religion de leur mère. Le couple Anne-Jeanne Berthault et Louis Ferdinand Favre étant donc 100% protestant, l'enterrement des deux jeunes enfants et de leur mère dans un terrain privé est donc tout à fait acceptable.

La présence du cercueil de Louis Yves Berthault, qui était catholique, est plus problématique, car le terrain n'était sûrement pas « consacré ». En effet, pendant des siècles, les cimetières ont été considérés comme « terre consacrée », c'est-à-dire bénie par un prêtre et rattachés à une paroisse ou une église. Ce n'était certainement pas le cas du terrain « Berthault », et si Louis-Yves Berthault s'y est fait enterrer, cela n'a certainement pas pu être un enterrement catholique. Il a certes pu demander à être enterré avec sa fille et ses deux petits-fils, mais quand on connaît l'importance qu'avaient les questions religieuses en matière d'enterrement à cette époque, cela n'a pu être possible qu'avec un enterrement protestant. De là à penser que Louis Yves Berthault s'était converti au protestantisme, sur ses vieux jours, il n'y a qu'un pas, surtout quand on connaît l'engagement de sa femme Marie-Anne Julliot pour sa religion. Et on imagine mal la veuve Berthault accepter un enterrement « athée », c'est à dire sans service religieux. A cette époque, c'est complètement impensable.

Quand on connaît les problèmes qu'a rencontré Hippolyte Louis Durand-Gasselien avec l'église catholique pour son mariage avec Pauline Berthault en 1838, cela a peut-être joué dans la décision de Louis Yves Berthault de suivre son gendre dans sa conversion au protestantisme.

D'ailleurs, le problème de la consécration de ce cimetière privé a continué à se poser pendant longtemps, puisque Tante Vico nous raconte ce qui s'est passé en 1958, il n'y a donc pas si longtemps :

« Un problème d'ordre moral s'est posé pour la première fois en 1958. En effet, cette année-là, Robert Durand-Gasselien, décédé à Paris, avait demandé à ce que le cercueil de sa fille aînée, décédée également à Paris, soit transféré avec le sien dans le cimetière familial. Mais ce cimetière étant protestant, il n'avait pas été consacré, et la fillette était catholique ! J'ai fait alors appel à l'aumônier des étudiants que je connaissais depuis les bombardements de septembre 1943, quand il passait dans les caves de la mairie pour donner l'absolution à tout le monde alors qu'autour de nous, les explosions ébranlaient les murs ... Il a bien sûr accepté ma demande, et il est venu assister les membres catholiques de la famille. Tout s'est bien passé. Depuis d'autres enterrements ont eu lieu en présence de prêtres. »

Comme on le voit, rien n'est simple en matière religieuse ...

Revenons à ce qui s'est passé en 1850 :

La création du cimetière de famille résulte d'un Jugement du Tribunal Civil de la ville de Nantes en date du 3 avril 1850.

Ce jugement indique (que sur) *le terrain dont le sieur Berthault a été exproprié... n'était point comprenant un petit terrain entouré de murs servant en ce moment à la sépulture des membres de la famille Berthault, lequel terrain.... (qui va) se trouver enclavé dans ledit cimetière (Miséricorde) ne continue pas moins d'être la propriété exclusive de la famille Berthault, mais comme terrain destiné à la sépulture des membres de cette famille, le tout sur la demande formée à ce sujet par le sieur Jacques Yves Berthault fils. La présente déclaration devant lui servir comme s'il lui avait été fait une concession spéciale à perpétuité dans un cimetière.*

L'expropriation du terrain appartenant à la veuve Berthault (c'est-à-dire Marie-Anne Julliot, veuve de Louis Yves Berthault) s'est donc faite en négociant la création d'une parcelle réservée pour la famille à perpétuité.

Le cimetière est alors né sous le nom de concession Berthault. Les descendants par les femmes de cette branche Berthault sont les membres des familles Bellamy et Durand-Gasselín, comme la mention de l'acte sous seing privé rédigé par un notaire en septembre 1941 (convention familiale de règlement du cimetière).

C'est là qu'il est intéressant de revenir à Ferdinand Favre, maire de Nantes jusqu'en 1848. En effet, lors de la révolution de Février 1848, étant favorable à une régence, il est révoqué le 21 mars 1848 par le commissaire du gouvernement, et remplacé par Evariste Colombel, conseiller municipal républicain. Il est cependant resté conseiller municipal, et est élu député à l'Assemblée Constituante de 1848 le 23 avril, puis réélu le 13 mai 1849 à l'Assemblée Législative.

Ferdinand Favre est donc une personnalité éminente de la vie politique nantaise. L'expropriation du terrain Berthault se fait alors que Ferdinand Favre est député, ancien maire de Nantes. Ce sont des tombeaux de membres de sa famille qui sont directement concernés par cette expropriation : le beau-père, la femme et les enfants de son neveu Louis Ferdinand. Il est difficile de ne pas y voir un lien avec la création du cimetière familial privé. En effet, cette création n'allait pas de soi, il était seulement possible d'exhumer les cercueils des défunts et de les transplanter dans la partie protestante existante du cimetière Miséricorde. Il paraît évident que Ferdinand Favre a joué un rôle lors de la création du cimetière Berthault Durand-Gasselín tel qu'il existe aujourd'hui, probablement à la demande de son neveu Louis Ferdinand, directement concerné.

Après le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte, grâce à Maurice Duval « Commissaire extraordinaire du gouvernement pour les départements de l'Ouest » (6 décembre 1851), Ferdinand Favre est nommé maire de Nantes le 30 décembre 1851 et réinstallé le 31 janvier de 1852. Il le restera jusqu'en 1866.

Il meurt peu après, en juillet 1867, à l'âge de 88 ans. Il est intéressant de noter que, fidèle au principe des cimetières privés protestants, il est inhumé dans le cimetière Petitpierre-Favre dans la propriété familiale du Clos sur l'Eau, comme l'avait été son beau-frère Ferdinand Petitepierre en 1803 ... L'histoire, comme on le voit, finit comme elle a commencé.

Bruno Marcorelles (avec des compléments d'Henri Joussellin et d'Olivier Roelly.)



Le cimetière familial en 2025



Ferdinand Favre